



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs Elargi

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, **FPSH**

Docteur Nicole Smolski
Présidente

Docteur Bertrand Mas
Vice-Président

Docteur Yves Rébufat
Secrétaire Général

Monsieur Eric WOERTH
Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique
127, rue de Grenelle
75007 PARIS 07

Lyon, le 12 avril 2009

Monsieur le Ministre,

Le SNPHAR-E, syndicat médical hospitalier représentatif, a sollicité au cours des dernières années, un rendez-vous avec les Ministres du Travail alors en place, messieurs Xavier Bertrand, Brice Hortefeux et Xavier Darcos, afin d'aborder le dossier des retraites des praticiens hospitaliers.

Nous n'avons malheureusement pas eu de réponse positive de leur part et, au moment où vous ouvrez les consultations avec les partenaires sociaux, le SNPHAR-E réitère sa demande d'entretien avec vous afin de vous présenter ses propositions. En effet, la réforme de l'IRCANTEC, à laquelle cotisent tous les praticiens hospitaliers pendant toute leur carrière, a été votée en septembre 2008, entraînant une baisse, à terme, des pensions de retraite des praticiens hospitaliers, de l'ordre de 30 % (confirmée par vos anciens services à Bercy et ceux du Ministère de la santé). Le SNPHAR vous a adressé en octobre 2008, alors que vous étiez Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, des propositions de mesures susceptibles de limiter l'impact de la réforme IRCANTEC, tout en sollicitant un rendez-vous. Vous aviez choisi de ne pas recevoir le SNPHAR-E.

Aujourd'hui, alors que vous entamez une consultation des partenaires sociaux sur la réforme des retraites, le SNPHAR sollicite, de nouveau, un entretien afin d'argumenter ses propositions en matière de mesures compensatoires :

- Pas plus de 160 trimestres de cotisation pour l'obtention d'une pension à taux complet en raison de la pénibilité, pour les médecins qui participent à la permanence des soins et ont travaillé plus de 1500 nuits sur leur carrière.
- Taux de remplacement supérieur ou égal à 60% du dernier salaire.
- Mesures d'équité entre praticiens hospitaliers à temps partiel, temps réduit et temps plein.

Service d'Anesthésie Réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 06 88 07 33 14
tél. 04 72 07 10 17
✉ nicole.smolski@snphar.fr

Département d'Anesthésie Réanimation Pédiatrique
Hôpital de la Timone Enfants
264 rue Saint-Pierre, 13385 Marseille
tél. 06 62 00 60 11
tél. 04 91 38 68 47
✉ bertrand.mas@snphar.fr

Service d'Anesthésie Réanimation
Hôpital Laënnec - CHU de Nantes
44093 Nantes Cedex 1
tél. 06 86 87 62 76
tél. 02 40 16 53 04
✉ yves.rebufat@snphar.fr

www.snphar.com

- Intégration de toutes les astreintes dans l'assiette de cotisation, dès le premier euro, pour le forfait et les appels.
- Valorisation du compte épargne temps dans un Plan Epargne Salarial.
- Elargissement de l'assiette de cotisation IRCANTEC à toutes les primes.
- Aménagement des fins de carrières.

Chacune de ces propositions peut être argumentée et discutée avec vous, dans la perspective d'un dialogue social affiché actuellement sur le thème des retraites.

Dans l'attente de votre réponse rapide, en raison de l'urgence de ce dossier, croyez, Monsieur le Ministre, en ma profonde considération

Docteur Nicole Smolski
Présidente

Docteur Bertrand Mas
Vice-Président

Docteur Yves Rébufat
Secrétaire Général